DECLARATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné Madame/Monsieur **………………………………………………………………,**

Agissant en qualité de **…………………………………….**

**Déclare sur l’honneur**

que l’entreprise ***Nom/adresse/ville/code postal***

Inscrite au registre du commerce et/ou des métiers sous le numéro **…………………**

* **n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique et en conséquence :**
* n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
* aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du Code Pénal,
* aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code Général des Impôts,
* aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code Pénal,
* ou pour recel de telles infractions,
* ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
* a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire ;
* n’est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l’article L.640-1 du Code du Commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
* n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du Code du Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
* n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L., 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du Code Pénal ;
* a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-1 du Code du Travail ;
* n’a pas été condamnée au titre du 5° de l'article 131-39 du Code Pénal ou, en cas de personne physique, n’a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics ;
* ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l’article L.8272-4 du Code du Travail ;
* est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
* **n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique**

Fait à XXXXXXXXXXXX, le JOUR/MOIS/ANNEE, pour servir et valoir ce que de droit,

**SOCIETE**

***Représentant***

***Signature***